

Propositions pour réussir l'Union des marchés de capitaux (UMC)

Les citoyens de l'UE, acteurs de leur épargne et de l'investissement dans l'UE

Un fort soutien à l'investissement dans l'UE en favorisant une épargne financière européenne en particulier de long terme

- > Orienter davantage l'investissement dans les entreprises de l'UE notamment les PME, en déployant une épargne de long terme investie majoritairement en Europe et dotée d'incitations fiscales adaptées.
- > Encourager les États à développer une épargne retraite afin d'élargir la base des investisseurs au service du financement de l'économie.
- > Créer un mécanisme d'intéressement aux résultats des entreprises au niveau européen qui pourrait alimenter cette épargne à long terme.
- > Favoriser la portabilité des produits d'épargne d'un Etat à un autre par une fiscalité adaptée, définie par chaque Etat membre.

Des investisseurs particuliers protégés et maîtres de leur épargne

- > Renforcer l'éducation financière dans les programmes scolaires de l'UE.
- > Maintenir l'accès au conseil pour tous, y compris pour les moins aisés.
- > Assurer le respect des règles de l'UE dans l'espace numérique, (règlementation des influenceurs et des plateformes en ligne). Appliquer aux acteurs de la finance décentralisée (DEFI) des règles existantes pour assurer un même niveau de protection.

Renforcer l'autonomie financière de l'UE et sa compétitivité

Un cadre règlementaire en soutien à la compétitivité de l'UE

- > Intégrer les enjeux de compétitivité européenne dans les missions des Autorités de Surveillance Européennes (ESA) et de la Commission européenne.
- > Mettre en œuvre un test de compétitivité avant
- chaque initiative ou révision réglementaire européenne, au bénéfice de l'industrie européenne.
- > Promouvoir à l'international des normes de l'UE (UCITS/AIFM/MMFR...) dans les missions des ESAs.

Un cadre règlementaire qui s'applique à tout l'écosystème de l'UMC, y compris les acteurs « non financiers »

- > Adopter une approche d'ensemble sur les enjeux relatifs à la fourniture de données financières et non financières, prenant en compte leur coûts et leur qualité.
- Inclure les fournisseurs de données ESG dans le cadre règlementaire de l'UE, conformément aux recommandations de IOSCO de 2021¹ avec une
- supervision de l'ESMA. À court terme, les soumettre à un **code de conduite².**
- > Éviter une déréglementation excessive des administrateurs d'indices³ et parvenir à un régime équilibré, assurant la transparence de la méthodologie et la lutte contre les conflits d'intérêts⁴.

Un cadre de supervision agile, harmonisé et stable

- > Reconnaître la notion de groupe au niveau européen pour faciliter la supervision des gestionnaires d'actifs établis dans plusieurs autorité de supervision nationale en chef de file de la supervision).
- > Renforcer la cohérence et la convergence des règles et de la supervision entre les Etats
- membres pour les produits et les activités nationales et transfrontalières (éviter le goldplating national).
- > Réduire la charge de reporting de 25% pour tous les acteurs financiers, y compris les sociétés de gestion, par la suppression des reportings redondants ou obsolètes sur la base d'une revue

Une réglementation permettant aux gérants d'être pleinement au service du financement de l'économie de l'UE

Un cadre règlementaire clair, cohérent pour financer la transition écologique

- > Mieux coordonner le cadre réglementaire en termes de contenu et de calendrier⁵.
- > Simplifier la règlementation SFDR, qui passe d'un régime de transparence à la définition de 3 catégories de produits (objectif générique ESG, Impact et Contribution).
- > Définir les concepts clés, notamment la notion de « transition » pour diriger les investissements vers les entreprises qui décarbonent leur modèle
- > Appliquer un cadre règlementaire européen aux fournisseurs de données et d'indices pour assurer l'accès à des données fiables et transparentes.
- > Renforcer l'efficacité de la directive Droit des actionnaires, en supprimant les barrières restantes au bon exercice des droits de vote et à l'engagement

Une offre diversifiée de produits financiers et de stratégies d'investissement, facteur de résilience et de financement

- > Préserver un modèle des fonds monétaires **viable**⁶ et promouvoir l'efficacité et la transparence des marchés européens de titres à court terme sur le modèle NEU CP de la Banque de France.
- > Assurer une règlementation ELTIF 2 laissant suffisamment de souplesse dans la gestion de la liquidité afin que le produit soit viable et
- > Éviter une standardisation des pratiques et des comportements mimétiques, facteurs de risque systémique (UCITS/AIFMD).

- > Préserver l'utilisation des dérivés pour une gestion efficace de portefeuille.
- > Soutenir l'innovation concourant à l'efficacité des marchés financiers (DLT et blockchain) en

- 3 Regierment benchmark.
 4 Conserver une réglementation des indices protectrice pour les utilisateurs en agrégeant les indices d'un même fournisseur pour calculer les seuils de représentativité 50 Mds€. Cela permettrait d'éviter l'exclusion d'indices très largement utilisés par les gérants UE
 5 Adapter les exigences de couverture et de ratio imposées aux investisseurs à la disponibilité des données des émetteurs (ex: CSRD)
 6 Statut quo du règlement sur les fonds monétaires (MMFR)









